

## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DECEMBRE 2016

Le 5 décembre 2016 à 19 heures 30 en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code générale des collectivités territoriales, s'est réuni le conseil municipal de la commune de BRENS.

Présents : Mmes LACHIZE Sandrine, LABRY Odile, MEHL Mireille, VAUTARET Virginie, SUSPENE Catherine, Mrs PAITA Jean-Marc, BECOT Joël, ARMAND Dominique, BIGOT Yannick, GENS Marcel, GIORDANO Alfred.

Absents représentés : Mme BIGOT Lydia a donné pouvoir à Mr BIGOT Yannick.  
Mme Aurélie CORTNOVIS a donné pouvoir à Mme Virginie VAUTARET.

Absents : Mr Jordane MASUREL

Mme Virginie VAUTARET est élue secrétaire de séance.

Le conseil municipal :

Confirme sa décision de construction d'un bâtiment regroupant la mairie et la bibliothèque dont le coût estimatif des travaux s'élève à 592 000 € HT, décide d'inscrire le coût de cette construction sur la section d'investissement du budget de la commune et sollicite l'aide de la région Auvergne Rhône Alpes, à hauteur de 40%, au titre du plan régional en faveur de la ruralité.

Autorise le Maire à adhérer au contrat collectif conclu par le Centre de gestion avec la société Gras Savoye et la Compagnie d'assurance la CNP pour l'assurance statutaire du personnel.

Sollicite une aide pour l'installation des caméras de vidéosurveillance pour la protection des abords de la mairie et de l'école à la région Auvergne Rhône Alpes, indique que cette dépense a été inscrite en section d'investissement du budget de la commune et charge le Maire des formalités à accomplir.

Prend connaissance que suite à l'extension du périmètre de la communauté de communes Bugéy sud à l'ensemble des communes membres de la communauté de communes du Valromey au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la répartition des sièges de conseiller communautaire a été modifiée et à fixer à 2 le nombre de délégués communautaires de la commune à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 : Madame Sandrine LACHIZE est élue conseiller communautaire.

Prend connaissance du rapport de la chambre régionale sur la gestion du Syndicat Intercommunal d'énergie

Prend connaissance des travaux effectués sur le réseau d'eau potable et de la subvention attribuée par le conseil départemental d'un montant de 27 718 €

Prend connaissance de l'état d'avancement du city park

Prend connaissance de la réunion finalisant l'avant projet et le lancement de l'appel d'offre de la mairie bibliothèque.  
Prend connaissance de la subvention de 87 278 € attribuée par le conseil départemental à laquelle s'ajoute la subvention des services de l'état et du dossier sera déposé à la région pour solliciter une aide au titre du plan régional en faveur de la ruralité.

Prend connaissance des litiges en cours et des courriers reçus en mairie.

Le Maire,  
Jean Marc PAITA

